

Envoyé en préfecture le 04/02/2021
Reçu en préfecture le 04/02/2021
Affiché le 04/02/2021
ID : 011-241100593-20210128-C2021_11-DE

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Conseil communautaire du jeudi 28 janvier 2021

I. CONTEXTE GÉNÉRAL ÉCONOMIQUE ET FINANCIER EN 2021	4
II. LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2021	6
III. LES ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRINCIPAL	8
a. Les prévisions de recettes de fonctionnement	
b. Les prévisions de dépenses de fonctionnement	
c. Les dépenses d'investissement	
d. Les recettes d'investissement	
IV. LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES – TOUS BUDGETS	13
V. LES INVESTISSEMENTS - TOUS BUDGETS	15
VI. LA GESTION DE LA DETTE – TOUS BUDGETS	16
a. L'encours de dette au 31 décembre 2020	
b. La diversification de l'encours	
c. Dette par prêteur	
d. Evolution de la dette en 2021 tous budgets	
VII. L'ÉPARGNE – ÉVOLUTION SUR LE BUDGET PRINCIPAL	17
VIII. LES PROJETS DU TERRITOIRE	17

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le Débat d'Orientations Budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget.

Il doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales.

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié l'article L.2312-1 du CGCT relatif au débat d'orientations budgétaires, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat précisant qu'est présenté : « un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. (...). Il est pris acte de ce débat par le vote d'une délibération spécifique. »

De plus, pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

La Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prévoit également d'y faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Ce rapport fait état des orientations budgétaires de la collectivité pour l'année 2021 ; année doublement particulière du fait des conséquences fiscales de la crise sanitaire et de la première année pleine du mandat 2020-2026.

Le document budgétaire précisera les éléments définitifs pour 2021.

I. CONTEXTE GÉNÉRAL ÉCONOMIQUE ET FINANCIER EN 2021

• L'économie mondiale face à la pandémie du Covid-19

A l'échelle mondiale, le « Grand confinement » est considéré comme la pire récession économique depuis la grande dépression (= « Crise économique des années 1930 »).

Les différents dispositifs de soutien à l'économie mis en place se sont montrés efficaces et ont permis aux économies occidentales de limiter certains effets de la crise et notamment l'impact social.

Les chiffres publiés par l'OCDE en septembre 2020 prévoient une récession de 7.9% en Zone Euro pour 2020, de 3.8% pour les Etats-Unis et une croissance de 1.8% pour la Chine.

Malgré le recul de l'activité économique mondiale en 2020, le PIB devrait renouer avec la croissance en 2021 selon les dernières estimations, bien que cette reprise soit fortement conditionnée par l'évolution de la pandémie.

• Zone euro : soutien massif des institutions européennes

Après une chute vertigineuse du PIB comparée à 2008, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes, a fortement rebondi cet été, passant de - 11,8 % T/T au T2 à + 12,7 % T/T au T3. Pour autant l'activité demeure en retrait par rapport à fin 2019.

Au cours de l'été, les États membres de l'UE se sont mis d'accord sur un important plan de relance de 750 milliards € en prêts et subventions, en plus du programme SURE (100 Mds €), destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée.

De son côté, la BCE a réagi rapidement et significativement en maintenant notamment sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter à environ - 7.9 % en 2020 avant de rebondir à 6 % en 2021.

Si la croissance économique a fortement été impactée par la crise sanitaire, le ralentissement des échanges internationaux et de la demande mondiale ont également pesé sur le dynamisme des prix de la Zone Euro.

Malgré les politiques monétaires menées par la BCE visant à injecter massivement des liquidités pour soutenir l'inflation avec un objectif à 2%, celle-ci n'est pas au rendez-vous à ce jour.

Dans ses dernières prévisions, la BCE anticipe une inflation à un niveau de 0.3% en 2020 et un rebond de 1% en 2021.

• En France, une récession d'ampleur inédite

Après le vif rebond associé au déconfinement, l'activité économique pourrait marquer le pas en fin d'année sous l'effet de la résurgence de l'épidémie. Dans un scénario, où, au quatrième trimestre, les services les plus affectés reviendraient à leur niveau d'activité de juin dernier et où l'investissement resterait à un niveau proche de celui du troisième trimestre, la croissance serait nulle en fin d'année.

La France pourrait renouer avec son niveau d'activité d'avant crise dès le premier trimestre 2022 et son PIB pourrait rebondir à 7.4% en 2021 et 3% en 2022. Mais ce scénario est soumis aux conditions d'aggravation de la crise sanitaire, au risque d'un « no deal Brexit », aux difficultés rencontrées par le secteur du tourisme, de l'aéronautique,...

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation a fortement baissé, passant de 1,5 % en janvier 2020 à 0 % en septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016.

Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible un certain temps.

• La Loi de Programmation des Finances Publiques est désormais caduque

Le Gouvernement avait proposé une trajectoire des finances publiques conduisant à quasiment diviser par trois le déficit public entre 2017 et 2022.

La crise a « percuté » cette trajectoire et rend définitivement caduque la programmation présentée au sein de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

Tous les mécanismes d'encadrement de l'évolution des finances publiques ont été suspendus en cascade : règles européennes d'encadrement des budgets nationaux et « contrats de Cahors ».

• Contexte local Grand Narbonne

Les équipements et actions du Grand Narbonne ont été impactés en 2020 par les conséquences de la crise sanitaire : l'Espace de Liberté, la piscine de Fleury d'Aude, les actions et les équipements culturels sont les plus durement touchés.

Cependant, c'est en 2021 et 2022 que le Grand Narbonne subira les impacts les plus conséquents ; la fiscalité économique perçue étant calculée sur les déclarations des entreprises en N-1.

Les pertes fiscales sur le Budget Principal (CVAE, CFE, TASCUM) sont estimées à plus de 2M€ et la réforme fiscale (suppression de la TH et réforme des impôts de production) vient supprimer toute perspective de dynamisme fiscal à court terme.

Malgré ces perspectives difficiles, le Grand Narbonne a financé deux plans de relance pour 2.5M€ afin de soutenir les entreprises du territoire :

> Soutien direct : « coup de pouce reprise 1 et 2 » de 500€ à plus de 1500 entreprises ; participation du Grand Narbonne au fonds régional L'OCCAL ; financement du passage au e-commerce de 100 entreprises ; mise en place de la marketplace du Grand Narbonne ; l'exonération des loyers pour les entreprises locataires de la communauté d'agglomération. Cette décision concernait ainsi les entreprises hébergées dans ses couveuses, pépinières et hôtels d'entreprises mais également les Grands Buffets. Sur les deux périodes de confinement, cela représente une perte de recette de près de 200 000 pour le Grand Narbonne.

> Favoriser la consommation locale : utilisation de l'application de cashback Keetiz (l'été dernier et en décembre 2020) dans les commerces de proximité avec 500 000 € de dotation du Grand Narbonne; référencement des restaurants qui ont mis en place de la vente à emporter ou la livraison sur le site internet du Grand Narbonne

> Promouvoir le territoire : campagne massive de promotion touristique; chèques de 15€ offerts aux clientèles en séjour à dépenser chez les acteurs de la glisse ; renforcer la participation au GIP Cafés-cultures pour aider les cafés, bars, restaurants à salarier des artistes et techniciens.

Parallèlement, le Grand Narbonne devra faire face aux enjeux budgétaires, indépendants de la crise sanitaire, liés à la gestion des compétences GEMAPI, en rétablissant l'équilibre entre cotisations et taxe affectée, GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines), en équilibrant les nouvelles dépenses aux conditions du transfert acté par la CLECT, Transport, en optimisant la participation du Budget Principal, et Tourisme, en étudiant les conditions d'une intégration d'autres offices de tourisme à l'EPIC existant.

II. LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2021

Le projet de Loi de Finances 2021 prévoit une perte de PIB de 11% en 2020, un rebond de 8% en 2021, ce qui conduirait à une perte de PIB cumulée de 2.7% sur les deux années.

LE BIG BANG FISCAL DE 2021

La Loi de Finances pour 2020 a acté la suppression du produit de la TH (taxe d'habitation) sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes.

Le Projet de Loi de Finances pour 2021 s'inscrit dans le cadre du plan de relance de 100 milliards d'euros du Gouvernement qui permettrait de retrouver une économie française d'avant crise d'ici à 2022 et réduit les impôts économiques pour les entreprises.

Affectation d'une fraction du produit net de TVA aux EPCI

Les recettes à compenser sont les produits de TH à neutraliser (égaux au produit des bases nettes définitives de 2020 par le taux de TH 2017), majorés d'une moyenne triennale des rôles supplémentaires et de la compensation TH reçue en 2020.

CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée des entreprises)

La part régionale de la CVAE est supprimée. Le taux maximum de CVAE passe de 1.5% à 0.75%.

La progressivité du taux est aussi diminuée de 50%.

CET (Contribution Economique Territoriale)

Le taux de plafonnement de la CET (CFE + CVAE) est abaissé de 3% à 2% de la valeur ajoutée ce qui revient à plafonner la seule CFE d'autant plus fortement que le chiffre d'affaires de l'établissement croît.

CFE (Contribution Foncière des Entreprises) et TFB (Taxe sur le Foncier Bâti)

Le PLF 2021 réforme la méthode d'évaluation de la valeur locative des établissements industriels et modifie leur coefficient de revalorisation. Les valeurs locatives des établissements industriels sont divisées par 2.

Il est donc institué un prélèvement sur les recettes de l'Etat destiné à compenser la perte de CFE et de TFB.

Pour neutraliser les effets de la réforme fiscale, le PLF entame une réforme des indicateurs financiers afin de tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités :

- la suppression de la taxe d'habitation
- la part départementale de foncier bâti aux communes
- la fraction de TVA aux EPCI à fiscalité propre et aux départements
- la compensation liée à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels

Ces nouveaux éléments impliquent nécessairement une modification des modes de calcul des indicateurs utilisés pour l'attribution des dotations et des fonds de péréquation.

Cette réforme n'entrera en vigueur qu'à compter de 2022.

LES AUTRES MESURES

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La DGF est stable en 2021 au niveau national avec un montant de 26.847 Milliards d'€.

Pour la 3^e année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement (50 millions € de baisse pour 2021, uniquement fléchée sur les départements et régions) mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

Pour rappel, la Loi de Finances pour 2019 a réformé la dotation d'intercommunalité des EPCI : suppression des enveloppes par catégorie d'EPCI, globalisation de la Contribution au Redressement des Finances Publiques, instauration d'un mécanisme de complément et introduction du revenu par habitant dans le calcul de la part péréquation.

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

L'enveloppe globale du FPIC ne connaît pas de modification en 2021 et reste cette année encore figée à 1 milliard d'euros. Cependant, ce maintien ne signifie pas pour autant une absence de changements du montant perçu, influencé par les transferts de compétences et les variations de population, de potentiel financier par habitant et de la carte intercommunale au niveau national.

Les dotations d'investissement

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliards € dans le PLF 2021, montants inchangés par rapport à 2020.

Revalorisation des bases

Les principes adoptés en Loi de Finances Initiale (LFI) conduisent à déterminer le coefficient annuel d'actualisation des valeurs locatives en fonction de l'évolution de l'indice des prix au cours de l'année précédente.

L'impact du faible taux d'inflation de 2020 joue donc dans la définition du coefficient d'actualisation 2021 qui devrait être de +0.2%.

Automatisation du FCTVA

Après 2 reports dans les LFI précédentes, l'article 57 du PLF 2021 planifie la mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA. Les EPCI percevant le FCTVA l'année de la réalisation de la dépense, ils seront concernés par cette mesure dès 2021.

III. LES ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRINCIPAL

a. Les prévisions de recettes de fonctionnement : 79,17 millions d'euros

Les prévisions d'évolution des recettes de fonctionnement du Budget Principal sont en baisse par rapport au compte administratif prévisionnel 2020.

Recettes de fonctionnement (en euros)

	Rétrospective			Prospective	
	2017	2018	2019	2020	2021
Produit des contributions directes	43 874 163	44 702 727	45 243 674	46 353 741	44 822 461
<i>Evolution n-1</i>		1,89%	1,21%	2,45%	-3,30%
Fiscalité transférée	8 867 501	8 971 424	9 551 773	9 507 048	8 831 843
<i>Evolution n-1</i>		1,17%	6,47%	-0,47%	-7,10%
Fiscalité indirecte	5 025 018	7 407 341	7 276 014	7 367 925	7 700 000
<i>Evolution n-1</i>		47,41%	-1,77%	1,26%	4,51%
Dotations	16 766 135	16 492 831	17 126 451	16 621 449	16 182 547
<i>Evolution n-1</i>		-1,63%	3,84%	-2,95%	-2,64%
Autres recettes d'exploitation	2 191 133	2 320 696	4 226 748	1 815 771	1 635 000
<i>Evolution n-1</i>		5,91%	82,13%	-57,04%	-9,96%
Total des recettes réelles de fonctionnement	76 723 950	79 895 019	83 424 661	81 634 100	79 171 851
<i>Evolution n-1</i>		4,13%	4,42%	-2,15%	-3,02%

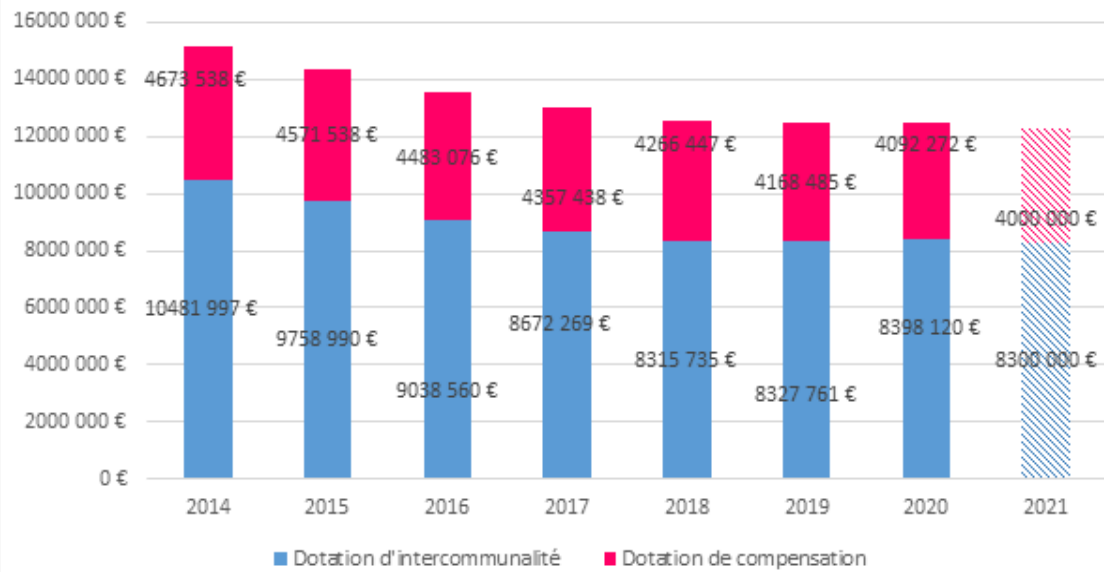
Les faits marquants attendus pour 2021 sont :

- La disparition totale de la TH (Taxe d'Habitation) sur les résidences principales pour la première vague de contribuables concernés par sa suppression et son remplacement par une part de TVA équivalente aux recettes de TH 2020 + la dotation de compensation de TH 2020 + la moyenne des derniers rôles supplémentaires de TH.
- L'impact attendu de la crise du COVID, difficile à apprécier à ce stade, mais qui a fait l'objet d'une évaluation à la baisse des recettes sur la Contribution Foncière Economique (-1.5M€) et sur la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (-500K€).
- La DGF devrait diminuer légèrement (-84 K€), dans l'attente des impacts à venir de la disparition de la TH sur les critères de calcul et des décisions prises quant au transfert possible de la contribution SDIS.
- Les compensations fiscales sont estimées à 2.45 M€ en sachant que la compensation fiscale TH (2.1M€) sera intégrée au reversement de TVA remplaçant la TH.

La DCRTTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) continue de baisser progressivement (-18.8K€ estimés en 2021).

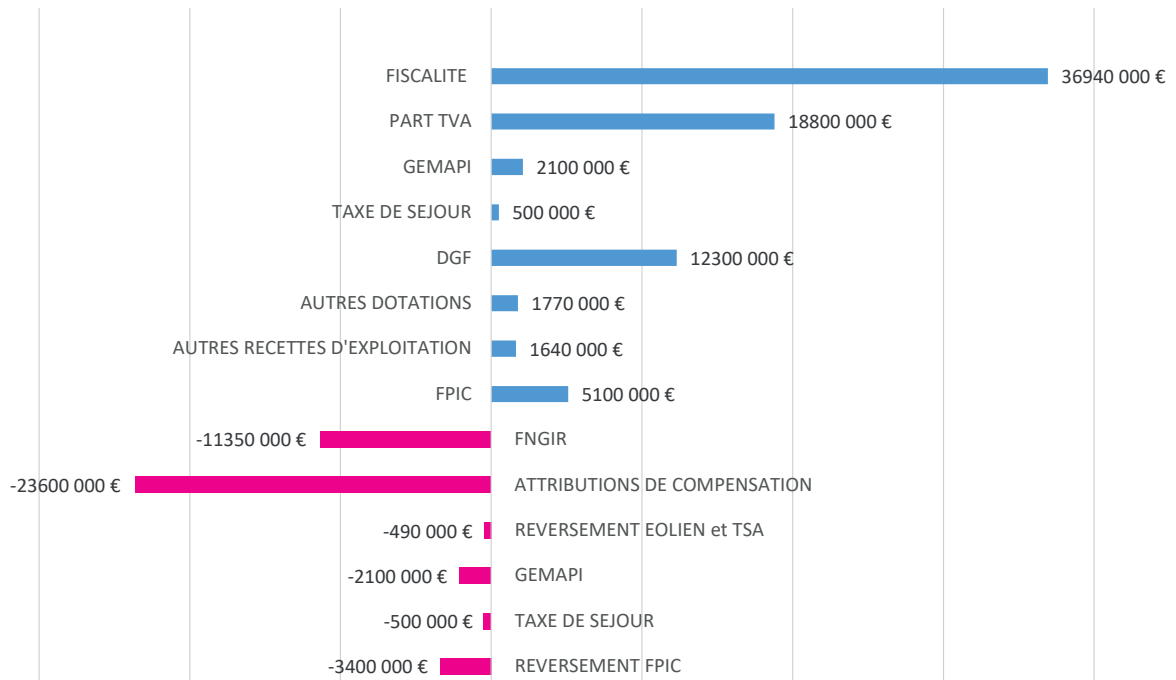
- Sur les autres recettes d'exploitation, la différence avec les années précédentes provient des recettes exceptionnelles qui ne sont pas reconduites.

Détail et évolution de la DGF



La fiscalité indirecte progresserait en 2021 si le choix d'équilibrer les cotisations des EPAGE avec le produit GEMAPI était effectué. Le FPIC resterait stable en 2021. La répartition du fonds entre les communes et l'intercommunalité resterait dans les proportions de deux tiers, un tiers.

Recettes et reversements- prévisions 2021



b. Les prévisions de dépenses de fonctionnement : 74,1 millions d'euros

Les prévisions d'évolution des dépenses de fonctionnement du Budget Principal sont en hausse par rapport au compte administratif prévisionnel 2020 du fait de nouvelles participations.

En effet, l'année 2021 est la première année de participation au Budget Annexe Transport (+ 1.85 M€) mais également de participation en année pleine pour NarboVia (+ 203 K€) et d'exercice plein et entier de la compétence Gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU).

Dépenses de fonctionnement (en euros)

	Rétrospective			Prospective	
	2017	2018	2019	2020	2021
Charges à caractère général (chap 011)	6 506 745	6 024 987	6 252 857	8 000 000	8 000 000
<i>Evolution n-1</i>		-7,40%	3,78%	27,94%	0,00%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	11 075 429	11 382 937	11 899 832	12 400 000	12 780 000
<i>Evolution n-1</i>		2,78%	4,54%	4,20%	3,06%
Atténuation de produit (chap 014)	39 233 666	39 247 328	39 227 747	38 535 172	38 840 000
<i>Evolution n-1</i>		0,03%	-0,05%	-1,77%	0,79%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	8 323 778	10 296 972	10 758 356	13 442 366	13 867 000
<i>Evolution n-1</i>		23,71%	4,48%	24,95%	3,16%
Intérêts de la dette (art 66111)	659 673	608 512	543 304	580 682	556 502
<i>Evolution n-1</i>		-7,76%	-10,72%	6,88%	-4,16%
Autres dépenses de fonctionnement	85 135	1 334 680	1 790 682	76 284	70 827
<i>Evolution n-1</i>		1467,72%	34,17%	-95,74%	-7,15%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	65 884 426	68 895 415	70 472 777	73 034 504	74 114 329
<i>Evolution n-1</i>		4,57%	2,29%	3,64%	1,48%

L'évolution des charges à caractère général (chapitre 011) entre 2019 et le montant prévisionnel 2020 s'explique par le transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales, le Plan de Relance (notamment Keetiz), les dépenses liées à la crise sanitaire (masques, produits d'hygiène) et l'augmentation du montant reversé dans le cadre de la DSP « Parc des Expositions ».

Le maintien de la prévision 2021 s'explique par la pérennité des dépenses liées à l'exercice de la compétence GEPU, la prévision des dépenses liées à la crise sanitaire (masques, produits d'hygiène, nettoyage des locaux) et la réinscription d'actions non réalisées en 2020 (Développement Culturel, Politique de la Ville et Habitat).

L'évolution des charges de personnel (chapitre 012) est limitée à 3% par rapport aux inscriptions budgétaires 2020, c'est-à-dire l'équivalent du Glissement Vieillesse Technicité. La structure et l'évolution des effectifs et des charges de personnel font l'objet d'un chapitre dédié dans le présent rapport.

Les reversements (chapitre 014) sont en augmentation de 0.79% par rapport aux prévisions de réalisations 2020 afin d'intégrer la reprise sur AC (Attributions de Compensation) provisoires du transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines telle qu'évaluée par la CLECT. Le montant du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) reste figé à 11.3M€. Les autres reversements aux communes (FPIC et reversement du produit issu de la fiscalité éolienne) restent identiques.

Le montant des subventions versées (chapitre 65) aux budgets annexes pour leur fonctionnement sera ramené à 950 K€ pour l'Espace de Liberté et passerait à 2.4 M€ pour le budget annexe Zones d'Activités. La première participation au Budget Annexe Transport est estimée à 1.85M€.

Les subventions versées à des organismes extérieurs publics et privés resteront stables.

c. Les dépenses d'investissement

Le Budget Primitif présenterait une section d'investissement équilibrée à 15.81 M€ dont 2.82 M€ de remboursement en capital de la dette et 12.99 M€ de dépenses d'équipement.

Les crédits de paiement affectés à des autorisations de programme représentent 7.5 M€ :

PROGRAMMES	Montant proposé au BP 2021
Port de Port-la-Nouvelle	3 256 076 €
Cœurs et traversées de villages 17/21	1 000 000 €
Aménagement durable du Hameau du Somail Tranche 1	500 000 €
Aménagement durable du Hameau du Somail Tranche 2	692 841 €
ANRU - Cité des Peupliers 19/22 Démolition	538 000 €
Logement social Construction	1 094 500 €
PIG - Rénovation Habitat 19/23	350 000 €
Centre Ancien 2019 - 2021	100 000 €
	7 531 417 €

Les programmes du Plan Pluriannuel d'Investissement, ne faisant pas l'objet d'une gestion en AP/CP, s'élèvent à 5 M€ :

PROGRAMMES	Montant proposé au BP 2021
Grand Castelou	150 000 €
Commerce de Proximité	125 000 €
OPAH	100 000 €
Opération Entrée Est	200 000 €
CPER Vigne et Vin	47 000 €
Plan Filière Glisse 2017-2020	100 000 €
Pistes Cyclables ATI	360 000 €
Pistes Cyclables EV 8	600 000 €
Théâtre Scène nationale	500 000 €
Pôle d'Echange Multimodal	120 000 €
Eaux Pluviales	1 000 000 €
Egretier	100 000 €
Centre funéraire	137 000 €
Réserve Sainte-Lucie	201 300 €
SCOT	120 000 €
Plan Climat Air Energie Territorial	287 000 €
Habitat Flottant	100 000 €
Renouvellement Matériel Informatique	360 375 €
Bâtiments - Entretien et Renouvellement Mobilier	454 600 €
TOTAL PROG/PPI	5 062 275 €

Les autres dépenses d'équipements, hors PPI c'est-à-dire ponctuelles, s'élèvent à 398 K€.

d. Les recettes d'investissement

Pour financer ces investissements, le Grand Narbonne aura recours sur la période en partie à son autofinancement (virement de la section de fonctionnement et dotation aux amortissements), aux financements extérieurs (subventions des partenaires et FCTVA) et à l'emprunt (5M€).

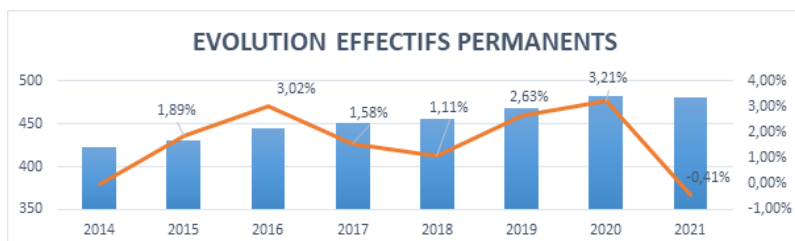
e. Les relations financières entre le Grand Narbonne et ses communes : 28 millions d'euros reversés par la communauté d'agglomération aux 37 communes

- Les attributions de compensation provisoires : Le Grand Narbonne reverse 23.6 M€ à ses communes au titre des attributions de compensation. Le transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines finalisé en 2021 impacte le montant prévisionnel de 563K€.
- FPIC : La politique de péréquation se traduit par un partage du FPIC selon les critères de droit commun, soit 2/3 du montant du fonds partagé entre les communes, 1/3 revenant au Grand Narbonne. Le Grand Narbonne reversera près de 3.4 M€ aux communes en 2021 sous réserve du maintien de l'enveloppe globale.
- Réversion de fiscalité sur les ENR : Le Grand Narbonne a également adopté le principe d'un partage de la fiscalité économique avec les communes concernées pour les installations éoliennes et photovoltaïques, soit un reversement estimé à 450 K€ en 2021.
- Des fonds de concours pour les cœurs et traversées de villages sont attribués aux communes en soutien pour des projets d'aménagement des bourgs et entrée de village (4M€ entre 2017 et 2021) sur demande des communes. En moyenne, ce sont 700 K€ de fonds qui sont attribués chaque année aux communes du territoire. En 2021, le montant de 1M€ est à nouveau budgété afin d'honorer les dossiers déposés.

IV. LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES – TOUS BUDGETS

• Structure et évolution des effectifs

À la date de référence du 1^{er} janvier, les effectifs budgétaires de la collectivité évoluent de - 0.41% entre 2020 et 2021, soit 2 suppressions nettes d'emploi :

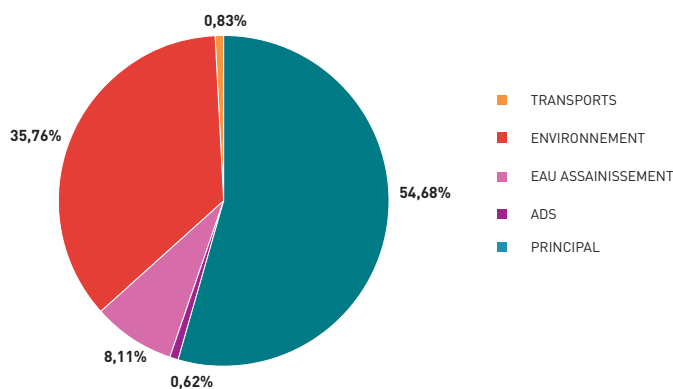


L'année a été particulièrement marquée par le transfert du personnel du Musée Amphoralis à l'EPCC Narbo Via à compter du 01/05/2020 avec la suppression consécutive de 6 emplois budgétaires. Par ailleurs, il convient de noter la création d'une régie de recettes pour le service Cycle de l'Eau, la prise de compétence GEPU et le renforcement notamment des services Bureau d'Etudes, CISPD, Habitat, Transition Energétique et Ecologie.

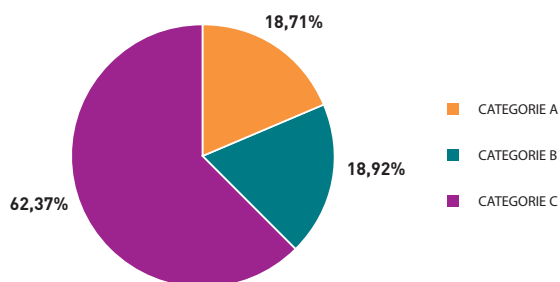
La structuration des effectifs de la collectivité par budget démontre la prépondérance habituelle du Budget Principal et du Budget Environnement. Toutefois, le poids du Budget Environnement présente une baisse de 1,30% par rapport à l'année 2020 suite à des remplacements différés sur l'année 2021.

La structuration des effectifs de la collectivité par catégorie et par filière est similaire aux années précédentes, avec une grande majorité d'agents en filière technique et en catégorie C. La part des fonctionnaires représente 88,57% des effectifs permanents.

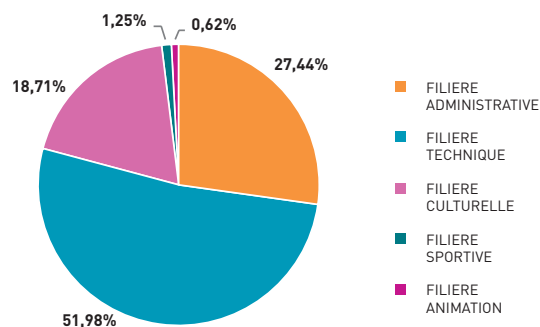
Répartition des effectifs par budget



Répartition des effectifs par catégorie

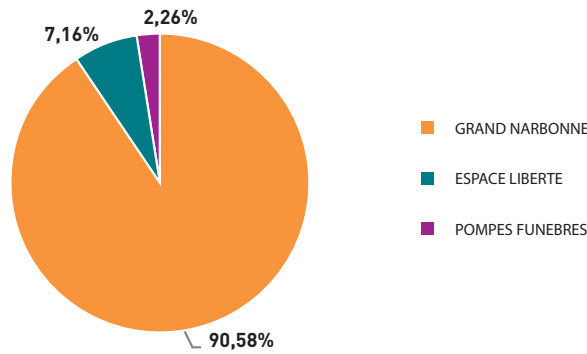


Structuration des effectifs par filière



Les effectifs budgétaires du Grand Narbonne, régies comprises, sont répartis

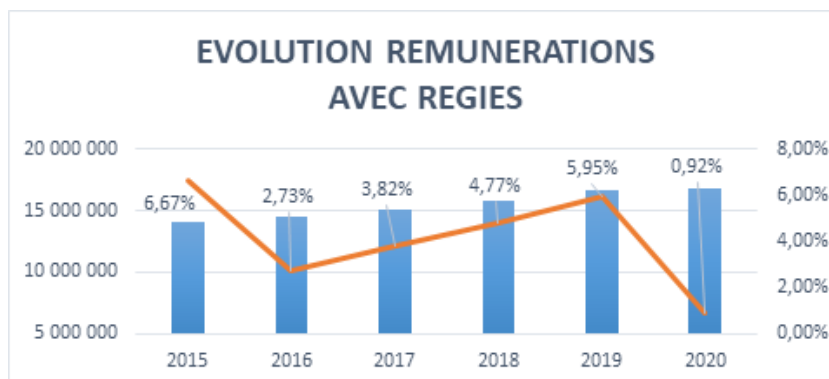
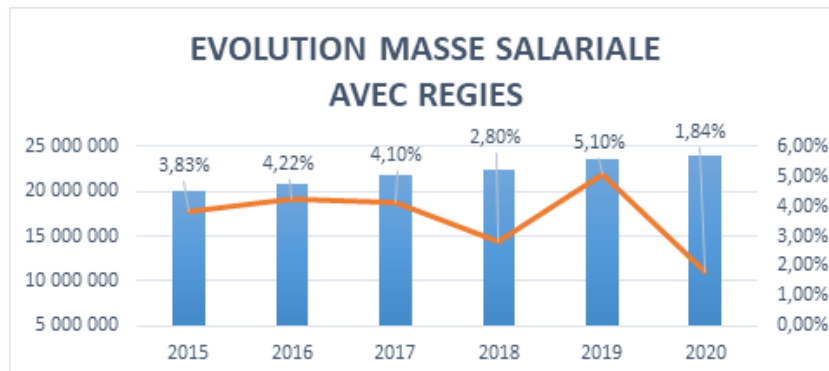
Répartition effectifs permanents avec régies



Au total, on dénombre 531 emplois budgétaires (dont 481 pour la collectivité, 38 pour la Régie Espace de Liberté et 12 pour la Régie des Pompes Funèbres).

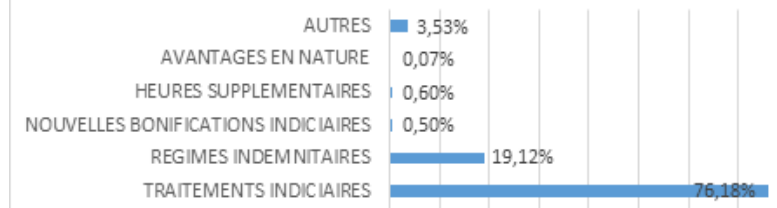
• Evolution des dépenses de personnel et des rémunérations

L'évolution de la masse salariale exécutée sur l'ensemble des budgets, y compris les deux régies, est stabilisée en moyenne à 3,65% sur les six dernières années avec une baisse significative en 2020 suite au transfert du musée Amphoralis en début d'année et à une stabilité des effectifs dans le cadre de la fin du mandat.



Concernant la part des rémunérations dans l'évolution de la masse salariale du Grand Narbonne, elle est logiquement en diminution sur l'année 2020 compte tenu de la diminution des effectifs.

ELEMENTS DE REMUNERATION SANS REGIES



Concernant les effectifs, l'année 2021 serait marquée par une relative stabilité au regard des orientations stratégiques du nouvel exécutif. Concernant la masse salariale, les projections réalisées prévoient une augmentation de 1,54% au regard du budget de l'exercice précédent, soit un budget global de 24 967 000 €. Plus particulièrement, l'évolution du Budget Principal est fixée à 2.13% afin de tenir compte du transfert précité et des besoins nécessaires des services.

Il est rappelé que le Grand Narbonne présente un ratio Masse Salariale / Dépenses Réelles de Fonctionnement (Budget Primitif), pour le seul Budget Principal, de 16.89% contre 38,90% constaté au niveau national pour les communautés d'agglomération de même strate (cf. source DGCL, Les Collectivités Locales en Chiffres 2020). En complément, il convient de préciser que les atténuations de charges s'élevaient à 648 000 € pour 2021 (financements de postes, remboursements de personnel mis à disposition, refacturations...). Ces atténuations sont complétées par des économies réalisées dans le cadre de la reprise en gestion directe de prestations jusqu'alors confiées au secteur privé, par des financements indirects des projets de la collectivité et par les remboursements de l'assurance des risques statutaires.

• Mise en œuvre du temps de travail

Depuis le 01/01/2016, l'ensemble du personnel de la collectivité travaille dans le respect des 1607h par an conformément à la réglementation avec une durée hebdomadaire moyenne de travail fixée à 36h40 et venant compenser le nombre de jours de congés supplémentaires dont bénéficie le personnel.

V. LES INVESTISSEMENTS - TOUS BUDGETS

Le budget primitif 2021 prévoit de réaliser plus de 28 millions d'euros de dépenses d'équipement.

Le détail des dépenses d'équipement du Budget Principal a été présenté au point III c)

Pour les Budgets Annexes Eau et Assainissement, 7.5 M€ de dépenses d'équipement sont programmées. Pour l'Eau Potable, 3M€ répartis entre Plan de Relance (1.2M€), travaux (1.1M€) et renforcement des réseaux (0.7M€) et pour les Eaux Usées, 4.5 M€ répartis entre Plan de Relance (1.1M€), travaux (1.45M€), renforcement des réseaux (0.7M€) et NarboVia (1.25M€).

Pour le Budget Annexe Environnement, 4M€ de dépenses d'équipement sont programmées ; 2.7M€ pour le renouvellement des véhicules (BOM,...), l'acquisition de conteneurs enterrés et de colonnes ainsi que des travaux en déchetteries et 1.3M€ versés à Suez dans le cadre de la DSP du centre de tri pour la création d'une usine de compostage / lombricompostage / entomoculture / biométhanisation.

Pour le Budget Zones d'Activités, 2.77 M€ de dépenses d'équipement sont programmées : 665 K€ pour la ZA de Névia (études et compensations agricoles et environnementales), 660 K€ versés à ALENIS, 345 K€ d'achats de terrains et d'études et 1.1 M€ de travaux.

Dans un souci de gestion et de transparence, certains projets sont gérés en Autorisation de programme et Crédits de paiement (APCP).

Les projets pluriannuels tels que le soutien au financement du port de Port-la-Nouvelle, de logements sociaux, les fonds de concours versés aux communes, le renouvellement du parc de véhicules lourds, mais également des projets structurants tels que les stations d'épuration, et les travaux sur Le SOMAIL sont autant de projets gérés en autorisation de programme.

VI. LA GESTION DE LA DETTE – TOUS BUDGETS

a. L'encours de dette au 31 décembre 2020

L'encours de dette total tous budgets confondus de la collectivité au 31 décembre 2020, s'établit à 115.7 millions euros, avec un taux moyen annuel de 2.06% et une durée de vie résiduelle de 13 ans et 6 mois.

La répartition de l'encours

Budget	CRD au 31/12/2020
Budget assainissement	40 491 160,00 €
Budget principal	28 731 659,00 €
Budget eau	22 846 681,00 €
Budget Aménagement des zones	19 639 844,00 €
Budget collecte et traitement des OM	3 608 648,00 €
Budget Régie espace de liberté	418 997,00 €
TOTAL	115 736 989,00 €

b. La diversification de l'encours

Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	55 302 622 €	47,78 %	3,48 %
Fixe à phase	4 282 132 €	3,70 %	0,80 %
Variable couvert	2 675 572 €	2,31 %	1,97 %
Variable	42 822 506 €	37,00 %	0,33 %
Livret A	7 414 442 €	6,41 %	1,51 %
Barrière	3 239 715 €	2,80 %	3,77 %
Ensemble des risques	115 736 989 €	100 %	2,06 %

Plus de 50 % de la dette du Grand Narbonne est en taux fixe.

La dette du Grand Narbonne est sécurisée : 97.20 % de la dette est classé en 1A selon la charte de bonne conduite « Gissler », 2.80% en 1B soit aucun encours à risque.

c. Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
CRÉDIT AGRICOLE	27 116 251.54 €	23,43 %
CAISSE D'ÉPARGNE	22 464 372.63 €	19,41 %
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	18 433 243.34 €	15,93 %
SFIL CAFFIL	17 041 222.20 €	14,72 %
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS	10 437 857.98 €	9,02 %
ARKEA	8 327 000.39 €	7,19 %
CRÉDIT COOPÉRATIF	6 468 326.38 €	5,59 %
Autres prêteurs	5 448 715.53 €	4,71 %
Ensemble des prêteurs	115 736 989.99 €	100 %

c. Evolution de la dette en 2021 tous budgets

Le financement des investissements 2020 a été assuré par un recours à l'endettement pour un montant de 10.8 M€ tous budgets confondus. Ces 10.8 M€ seront consolidés sur l'exercice 2021.

La dette consolidée du Grand Narbonne sera alors de 116.2 M€, remboursement en capital 2021 déduit.

Pour financer les investissements 2021, la collectivité aurait recours à un total de 5 M€ d'emprunt sur le budget principal si l'ensemble des projets se réalisaient, et près de 5 M€ sur les budgets annexes en fonction des projets retenus.

VII. L'ÉPARGNE – ÉVOLUTION SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Estimée en 2020 à 6 millions d'euros, l'épargne nette prévisionnelle 2021 serait de 2 millions d'euros.

Les prévisions anticipent une forte diminution de l'épargne par rapport à 2020. Cette diminution est liée aux conséquences de la crise sanitaire et notamment la forte baisse de fiscalité attendue dès 2021 mais également à une moindre dynamique des bases fiscales (suppression de la TH).

Le ratio de solvabilité sur le budget principal passerait à 3,7 ans en 2020 et à 7 ans en 2021, sous réserve de la réalisation des prévisions d'investissement, de recours à l'emprunt et de résultat en terme d'épargne brute.

VIII. LES PROJETS DU TERRITOIRE

Suite à l'installation de la nouvelle gouvernance en juillet 2020, les nouveaux élus ont établi les orientations budgétaires de 2021 en définissant des projets qui s'inscrivent dans le projet de territoire « Grand Narbonne 2030 ». L'investissement, tous budgets confondus, est prévu à 28 M€.

1/ Le Grand Narbonne, territoire de croissance verte, de transition environnementale et énergétique

La croissance verte est un des piliers du projet de territoire et engage le Grand Narbonne à relever les défis d'un nouveau modèle de développement pour répondre aux enjeux environnementaux.

La gestion des déchets.

L'objectif du Grand Narbonne est de détourner le plus de déchets possibles de l'enfouissement. Après avoir établi de nouvelles consignes de tri augmentant de manière significative la part des déchets valorisés, la Communauté d'agglomération travaille maintenant à la valorisation des biodéchets sur le site du centre de tri de l'Ecopôle SUEZ / Grand Narbonne : 1,2M€ sont ainsi prévus pour la mise en place

du process de traitement des biodéchets. Par ailleurs, le Grand Narbonne investira 370 000€ pour l'installation de nouveaux containers enterrés et plus de 110 000€ pour les colonnes aériennes. 220 000€ de travaux d'entretien et de mise aux normes doivent être réalisés dans les déchetteries.



La gestion de l'eau.

2020 a été marquée par la prise de compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines par le Grand Narbonne. La communauté d'agglomération est désormais en charge de la totalité du cycle de l'eau. L'année a également été marquée par la mise en service de la nouvelle station d'épuration de Raissac-Villedaigne. En 2021, 8,5M€ d'investissement sont prévus pour le cycle de l'eau (eaux pluviales, adduction eau potable et assainissement). 1M€ pour la gestion des eaux pluviales urbaines, dont 450 000€ sur le musée NarboVia. 4,5M€ sont prévus pour les travaux en assainissement dont la réalisation du poste de relevage pour le musée Narbo Via.





Installation de centrales photovoltaïques sur deux stations d'épuration.

Les stations d'épuration sont des équipements extrêmement énergivores. Afin de répondre aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial, le Grand Narbonne va installer trois centrales photovoltaïques sur les stations d'épuration d'Armissan-Vinassan (panneaux au sol représentant près de 18% de la consommation d'électricité) et Marcorignan-Néviaan (panneaux au sol et sur la toiture représentant près de 24% de la consommation d'électricité). L'installation de ces centrales représente un investissement de 277 000€ cofinancés par le fonds européen Feder à hauteur de 170 000€.

Poursuite du projet de désimperméabilisation des sols.

Suite à l'appel à projets concernant la désimperméabilisation des sols, dix communes se sont manifestées pour travailler sur cette problématique qui a engendré de graves problèmes d'inondation, l'écoulement naturel de l'eau ne pouvant se faire correctement. L'année 2020 a permis de finaliser quatre projets dans des espaces publics. Les travaux, couplés à la végétalisation d'espaces publics, devraient pouvoir débuter au cours de l'année 2021 avec un cofinancement de l'Agence de l'eau et un investissement du Grand Narbonne de 80 000€.



2/ Le Grand Narbonne, territoire de convergence des mobilités

Etudes préliminaires pour le Pôle d'échanges multimodal de la gare de Narbonne.

120 000€ sont prévus en 2021 pour le lancement des études préliminaires d'aménagement et de programmation, ainsi qu'une étude de libération du foncier SNCF pour définir la faisabilité technique, organisationnelle et financière du projet. Ces études détermineront la création d'un Pôle d'Echanges Multimodal sur la gare de Narbonne et le réaménagement des espaces dédiés aux transports urbains et interurbains entre la gare ferroviaire et la gare routière. Ces premières études consisteront en l'élaboration de différents scénarios d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de Narbonne.



18

Plus d'1M€ pour les pistes cyclables en 2021.

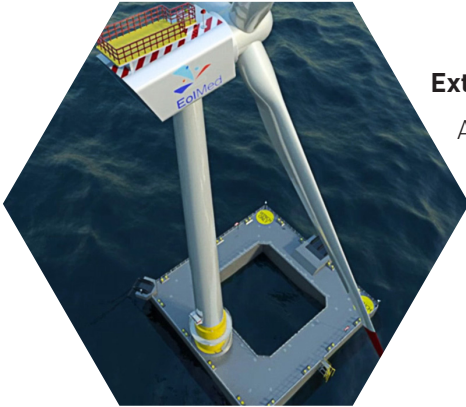
Débuté en 2018, le projet de liaisons cyclables entre le centre-ville de Narbonne et les quartiers prioritaires (Razimbaud, centre-ville, Saint-Jean-Saint-Pierre) va s'achever en 2021 avec la fin des aménagements sur Razimbaud, Anatole France et Saint-Salvayre avec un investissement de 360 000€. Dans le cadre de l'Eurovélo 8 (relier les Pyrénées aux Alpes), 600 000€ sont prévus pour la réalisation de la liaison Cuxac / Sallèles-d'Aude et Leucate / La Franqui. Par ailleurs, des box sécurisés pour vélos vont être installés, représentant une dépense de 80 000€.



Expérimentation d'un vélo cargo.

Expérimentation de transports scolaires grâce à l'acquisition d'un vélo cargo (8 places) pour 10 000€. Il sera mis à disposition en test dans les communes avec accompagnement d'un prestataire. En effet, les études de pratique de la mobilité du quotidien montrent l'impact très fort de l'éducation et des habitudes prises dès l'âge de 6 ans dans les déplacements.

3/ Le Grand Narbonne, territoire d'innovation économique et d'emplois



Extension du port de Port-la-Nouvelle.

Aux côtés de la Région Occitanie, chef de file du projet, le Grand Narbonne participe à hauteur de 30M€ (dont 1,6 M€ en 2021) sur un total de 210 M€ à l'extension du port de Port-la-Nouvelle, projet porteur de développement économique important, notamment dans la perspective du déploiement d'éoliennes en mer au large de Gruissan et Leucate.

Création et requalification des zones d'activités.

2,77 M€ d'investissements prévus en 2021 (viabilisation de parcelles de la zone de Caves et étude pour son extension ; poursuite de la réhabilitation de la zone de Croix Sud à Narbonne, étude pour la réhabilitation de la zone de la Coupe, travaux d'entretien sur les zones de Gruissan, Port-la-Nouvelle et Saint-Marcel-sur-Aude, travaux de VRD sur les zones d'Armissan et Coursan, études environnementales et compensations agricoles et environnementales pour la Zac de Néviau, concession pour le pôle santé et la zone du Castellans à Montredon-des-Corbières, études sur La Palme...)



Politique locale du commerce.

Le Grand Narbonne abonde à hauteur de 50 000€ sur la partie dotation commerce du dispositif « Action cœur de ville », géré par la Ville de Narbonne et prévoit 75 000€ d'aides directes pour le maintien et la modernisation des commerces de proximité dans les 36 autres communes.



La filière glisse.

2021 est marquée par la finalisation du plan de financement (FEDER, Région, FNADT) de la manufacture de la glisse, un des axes de la structuration de cette filière. Parallèlement, l'organisation d'événements glisse nécessite une logistique importante au plan matériel, avec des unités d'embarcations, bouées, matériels de navigation, matériaux divers... Afin d'aider à la gestion de ces matériels dans un cadre organisé, pratique et sécurisé, il a été prévu une enveloppe de 100 000 €.



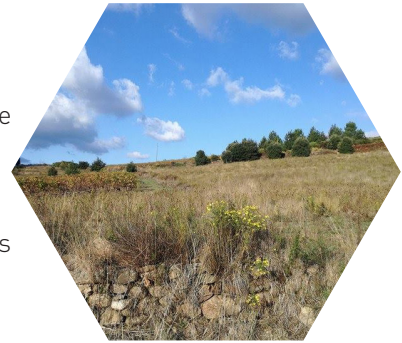


Accompagnement à la création d'activité.

Accompagnement à la création d'activité dans les trois pépinières et couveuses du Grand Narbonne (Innovéum, Eole, Nucléum). Tous les ans, le Grand Narbonne subventionne ces équipements à hauteur de 430 000€ en fonctionnement. L'année 2021 va également permettre de terminer le processus de transformation de la gouvernance des pépinières et hôtels d'entreprises : en accord et étroite collaboration avec la Chambre des métiers, la Chambre de commerce et d'industrie et la BGE, le Grand Narbonne va coordonner la gouvernance des trois équipements.

Lancement de l'opération Terra Rural.

30 000€ sont prévus pour lancer ce projet de revitalisation de la couronne agricole du hameau du Somail ayant pour objectifs de remobiliser les friches et préserver le foncier agricole, restaurer la qualité des paysages agricoles emblématiques du Canal du Midi, accompagner la création et le maintien d'activité agricole et renforcer les filières locales et les circuits courts de proximité.



L'Etat a choisi le Grand Narbonne pour être l'une des 20 Cités de l'emploi en France.

L'Etat a sollicité la communauté d'agglomération dernièrement pour qu'elle accompagne l'expérimentation nationale (20 Cités de l'emploi dans toute la France). Deux projets vont pouvoir être déployés en 2021 : l'accompagnement de jeunes diplômés issus des quartiers prioritaires dans leur insertion professionnelle et une Coopérative d'insertion Femmes de quartier.



Mise en place d'un nouveau Salon Enseignement Emploi Formation du Grand Narbonne.

4/ Le Grand Narbonne, territoire d'une nouvelle offre touristique

Grand Narbonne Tourisme.

Pour exercer la compétence tourisme, le Grand Narbonne a créé un EPIC, Grand Narbonne Tourisme. Une subvention de 1,5M€ de la Communauté d'agglomération est prévue en 2021 pour le fonctionnement de l'EPIC. 2021 devrait être marquée par la fusion de Grand Narbonne Tourisme et d'autres offices de tourisme communaux.



Aménagement du hameau du Somail.

La création d'une aire d'accueil derrière la maison Bonnal et l'aménagement de la parcelle « le petit bois » sont en cours d'achèvement. Près d'1,2 M€ sont prévus en 2021 pour la poursuite de la mise en valeur de ce site avec notamment l'aménagement d'un bâtiment de services au niveau du parking et la réhabilitation de la maison Bonnal (toiture et façades).



Grand Castelou : 150 000€.

La Ville de Narbonne porte le projet de valorisation écotouristique du domaine du Grand Castelou, avec le Conservatoire du Littoral, propriétaire du site, et le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée qui en est gestionnaire. Ce projet est mené en partenariat étroit avec la communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, le Département de l'Aude, la Région Occitanie et l'Etat.

Domaine Sainte-Lucie : 200 000€.

Une première phase de restauration du domaine et de ses dépendances s'est achevée à l'été 2019, pour un montant de 2,8 millions d'euros TTC, financés par l'Europe (50%), la Région (15%), le Département de l'Aude (15%) et le Conservatoire du littoral, propriétaire du site (20%). La deuxième phase du projet, à laquelle participera financièrement le Grand Narbonne, prévoit les aménagements intérieurs (dortoirs, espaces communs, cuisine...) et extérieurs paysagers, du site pour en faire une halte insolite et une offre de tourisme de nature.

Participation à hauteur de 100 000€ en 2021 dans le développement du projet d'habitat flottant de Gruissan.

5/ Le Grand Narbonne, territoire d'accueil et de culture

Habitat.

En 2021, près de 1,1M€ sont prévus par le Grand Narbonne pour la construction de logements sociaux. S'ajoute à ce soutien aux logements sociaux, la participation du Grand Narbonne au projet de rénovation urbaine de la cité des Peupliers à Narbonne : 500 000 € en 2021 pour la fin de la démolition.

Des aides du Grand Narbonne pour l'amélioration de l'habitat pour les particuliers de toutes les communes sont renouvelées en 2021 à hauteur de 350 000€ dans le cadre du guichet unique Rénov'Habitat : aides à la réhabilitation du patrimoine ancien (notamment les façades), le maintien à domicile des personnes âgées, la rénovation énergétique et la lutte contre l'habitat indigne. Le lancement du volet habitat d'Action Cœur de Ville (100 000€ en 2021) va permettre la finalisation des études pour la réhabilitation d'ilots dégradés et la remise sur le marché de logements vacants du cœur historique de Narbonne.

Par ailleurs, 100 000€ sont prévus pour l'achat de biens dans le cadre de la mission centres anciens.



Cœurs et traversées de village.

Ce fonds de concours est attribué aux communes du territoire pour soutenir les projets d'aménagement des bourgs et entrées de village. En 2021, afin d'honorer tous les dossiers déposés auparavant et qui n'ont pas encore abouti, il est prévu 1M€.



Micro-Folies.

Poursuivre le projet Micro-Folies à In'ess (musées du monde entier à découvrir à Narbonne grâce au numérique) et déployer une version mobile sur tout le territoire du Grand Narbonne.



NarboVia.

L'année 2020 a été marquée par la création, le 1^{er} janvier, de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Narbo Via qui associe la Région Occitanie, la Ville de Narbonne, le Grand Narbonne avec le soutien de l'Etat. L'EPCC assurera la gestion et l'exploitation du musée Narbo Via et de ses activités connexes et annexes (expositions temporaires, boutique, locations d'espaces...), du site et Musée de France Amphoralis à Sallèles-d'Aude (que le Grand Narbonne a transféré le 1^{er} mai 2020) et du site archéologique de l'Horreum de Narbonne. L'ouverture du musée est aujourd'hui prévue en février 2021. La participation annuelle du Grand Narbonne à l'EPCC est fixée à 710 000€ à partir de 2021.





Réfection du parvis du Théâtre + Cinéma Scène nationale Grand Narbonne représentant un investissement de 500 000€.



Extension du funérarium du Grand Narbonne.

Des études et la maîtrise d'œuvre pourront être lancées en 2021 pour créer une salle de cérémonie (pour 100 personnes) et deux chambres funéraires supplémentaires, représentant un investissement de 130 000€.

Envoyé en préfecture le 04/02/2021
Reçu en préfecture le 04/02/2021
Affiché le **04/02/2021**
ID : 011-241100593-20210128-C2021_11-DE

ARGELIERS ARMISSAN BAGES BIZANET BIZE-MINERVOIS CAVES COURSAN CUXAC-D'AUDE FLEURY
D'AUDE GINESTAS GRUISSAN LA PALME LEUCATE MAILHAC MARCORIGNAN MIREPEÏSSET MONTREDON-DES-CORBIÈRES
DES-CORBIÈRES MOUSSAN NARBONNE NÉVIAN OUVEILLAN PEYRIAC-DE-MER PORT-LA-NOUVELLE PORTEL-DES-CORBIÈRES
POUZOLS-MINERVOIS RAISSAC-D'AUDE ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES SAINT-MARCEL-SUR-AUDE SAINT-NAZAIRE-D'AUDE
SAINT-NAZAIRE-D'AUDE SAINTE-VALIÈRE SALLÈLES-D'AUDE SALLES-D'AUDE SIGEAN TREILLES VENTENAC-EN-MINERVOIS
VILLEDAIGNE VINASSAN ARGELIERS ARMISSAN BAGES BIZANET BIZE-MINERVOIS CAVES COURSAN CUXAC-D'AUDE FLEURY
D'AUDE GINESTAS GRUISSAN LA PALME LEUCATE MAILHAC MARCORIGNAN MIREPEÏSSET MONTREDON-DES-CORBIÈRES
MOUSSAN NARBONNE NÉVIAN OUVEILLAN PEYRIAC-DE-MER PORT-LA-NOUVELLE PORTEL-DES-CORBIÈRES
POUZOLS-MINERVOIS RAISSAC-D'AUDE ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES SAINT-MARCEL-SUR-AUDE SAINT-NAZAIRE-D'AUDE
SAINT-NAZAIRE-D'AUDE SAINTE-VALIÈRE SALLÈLES-D'AUDE SALLES-D'AUDE SIGEAN TREILLES VENTENAC-EN-MINERVOIS
VILLEDAIGNE VINASSAN ARGELIERS ARMISSAN BAGES BIZANET BIZE-MINERVOIS CAVES COURSAN CUXAC-D'AUDE
FLEURY D'AUDE GINESTAS GRUISSAN LA PALME LEUCATE MAILHAC MARCORIGNAN MIREPEÏSSET MONTREDON-DES-CORBIÈRES
MOUSSAN NARBONNE NÉVIAN OUVEILLAN PEYRIAC-DE-MER PORT-LA-NOUVELLE PORTEL-DES-CORBIÈRES
POUZOLS-MINERVOIS RAISSAC-D'AUDE ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES SAINT-MARCEL-SUR-AUDE SAINT-NAZAIRE-D'AUDE
SAINT-NAZAIRE-D'AUDE SAINTE-VALIÈRE SALLÈLES-D'AUDE SALLES-D'AUDE SIGEAN TREILLES VENTENAC-EN-MINERVOIS
VILLEDAIGNE VINASSAN

